

Prise en charge et prévention des infections urinaires chez l'enfant. Limiter l'antibiorésistance

FORMATION AGASTYA

FORMATION PRESENTIELLE DE 4 HEURES ET AUDITS CLINIQUES A DISTANCE 3 HEURES (Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)) - Total : 7 Heures.

HORAIRES DE LA FORMATION PRESENTIELLE : 9H-13H comportant atelier et plénière dont 1 heure d'EPP, soit 4 heures.

AUDITS CLINIQUES A DISTANCE : sélection de 10 dossiers de votre patientèle pour lesquels vous devrez rechercher les critères sélectionnés concernant le thème de cette formation, à savoir "Enfants de plus de 3 mois vus en consultation et présentant une infection urinaire".

Temps de travail à distance : 1 heure avant et 2 heures après la formation présenteielle.

EXPERT : Pr Romain BASMACI

LIEU : ÎLE DE LA RÉUNION

Objectifs

OBJECTIFS EPP

- Evaluer sa démarche diagnostique et thérapeutique devant une infection urinaire chez l'enfant.

OBJECTIFS GENERAUX

- Etre en capacité de prévenir et de contrôler une infection urinaire chez l'enfant ;
- Utilisez à bon escient les antibiotiques, dans le cadre d'infection urinaire chez l'enfant afin de limiter l'antibiorésistance.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

1. Identifier les concepts de base en microbiologie et physiopathologie dans les infections urinaires chez l'enfant ;
2. Définir les mesures de prévention et de limitation de transmission des agents infectieux dans le cadre des infections urinaires chez l'enfant ;
3. Adapter la prescription d'une antibiothérapie en adéquation avec les recommandations HAS et en fonction du terrain identifié ;
4. Expliquer au patient la démarche d'hygiène et de prévention des infections le concernant ainsi que celle des principes de bon usage des antibiotiques dans le cadre des infections urinaires chez l'enfant.

Public Visé

Médecins généralistes et pédiatres

Pré Requis

Médecin en exercice

Parcours pédagogique

Méthodes et moyens pédagogiques

FORMATION COGNITIVE PRESENTIELLE DE 4 HEURES ET AUDITS CLINIQUES A DISTANCE 3 HEURES (Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)) - Total : 7 Heures.

HORAIRES DE LA FORMATION PRESENTIELLE : 9H-13H comportant atelier et plénière dont 1 heure d'EPP, soit 4 heures.

AUDITS CLINIQUES A DISTANCE : sélection de 10 dossiers de votre patientèle pour lesquels vous devrez rechercher les critères sélectionnés concernant le thème de cette formation, à savoir **"Enfants de plus de 3 mois vus en consultation et présentant une infection urinaire"**.

Temps de travail à distance : 1 heure avant et 2 heures après la formation présenteielle.

Moyens Pédagogiques E-Learning

Qualification Intervenant(e)(s)

Pr Romain BASMACI, pédiatre, PU-PH Université Paris Cité

Les antibiotiques ont considérablement réduit la mortalité associée aux maladies infectieuses au XXe siècle. Cependant, leur remarquable efficacité s'est accompagnée d'une utilisation intensive en médecine humaine et animale. En conséquence, la prévalence des bactéries résistantes aux antibiotiques (AMRB) a augmenté dans le monde, limitant notre capacité à lutter contre les maladies infectieuses, ce qui entraîne un risque plus élevé de morbidité due aux infections. L'exposition excessive aux antibiotiques participe directement à la progression des résistances bactériennes avec pour corollaire une réduction de l'arsenal thérapeutique disponible, pouvant conduire à des impasses thérapeutiques. La réduction de la durée de traitement antibiotique au minimum nécessaire pour les pathologies bactériennes courantes représente une des stratégies pour restreindre cette exposition et lutter contre les résistances bactériennes. Recommander des durées de traitement qui ne soient plus mentionnées sous forme d'intervalles étendus concourt à cet objectif dans un contexte d'homogénéisation des prescriptions sur le territoire national. La HAS, en partenariat avec la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF) et le Groupe de pathologie infectieuse pédiatrique (GPIP), a élaboré un ensemble de fiches synthétiques préconisant le choix et les durées d'antibiothérapie les plus courtes possibles pour les infections bactériennes courantes de ville. Ces fiches ont été relues par le Collège de la Médecine Générale (CMG) et les sociétés savantes concernées.

Les objectifs de ce travail ont été :

- Réduire les antibiothérapies inutiles et inappropriées pouvant générer des résistances bactériennes ;
- Harmoniser les prescriptions au niveau national en termes de prescription de(s) l'antibiotique(s) recommandé(s) en première intention, en termes de durée de traitement avec suppression des intervalles étendus de durée de traitement. Par ailleurs, la HAS et l'ANSM ont élaboré diverses recommandations sur la prescription d'antibiotiques en premier recours afin d'éviter la prescription inappropriée d'antibiotiques, source de pression de sélection, qui aboutit à l'émergence des résistances bactériennes et retentit sur les flores commensales. Les principes généraux de ces recommandations sont : mieux prévenir les infections et limiter leur transmission, mieux prescrire les antibiotiques, mieux informer le patient, son entourage et les parents. Deux études, PAAIR1 et PAAIR2, relativement anciennes (2001) ont démontré qu'un séminaire de formation médicale continue interactive, basée sur les recommandations nationales (AFSSAPS à l'époque) et associé à une mise en situation de pratique réflexive (PAAIR 1) modifie à long terme la quantité d'antibiotiques prescrite dans le cadre d'infection respiratoires, mais le concept est transposable sur toutes prescription d'antibiotiques.

Cette action de DPC se propose d'utiliser ce concept pour promouvoir un juste usage des antibiotiques dans les pathologies urinaires de l'enfant. Les objectifs de cette action s'appuient sur les principes généraux des recommandations ci-dessus énumérés.

Voir les dates de sessions en bas de page du site

Méthodes et modalités d'évaluation

AUDITS CLINIQUES PRE ET POST 3 HEURES A DISTANCE + PRE ET POST TESTS

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap.

AGASTYA SAS - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95

Version : AATBURIN-20250210

AGASTYA SAS 43, RUE DE PARIS 95680 MONTLIGNON. ☎ 09.72.19.70.12

SIRET 78989941600018 ✉ contact@agastya.fr site: www.agastya.fr

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le numéro 11950541995. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.



 **Assiduité**
7.00 Heures

Effectif
40

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **779.00**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

indemnisation Inter
315.00 €

Dont 4.00 Heures en présentiel

Exonération de la TVA, article 132i de la Directive TVA 2006/112/CE du 28 novembre 2006



Contactez-nous !

AGASTYA SECRETARIAT
AGASTYA

Tél. : 0972197012

Mail : contact@agastya.fr

Code DPC
36472425061



AGASTYA SAS - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95

Version : AATBURIN-20250210

AGASTYA SAS 43, RUE DE PARIS 95680 MONTLIGNON. ☎ 09.72.19.70.12

SIRET 78989941600018 ✉ contact@agastya.fr site: www.agastya.fr

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le numéro 11950541995. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.